



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1514

Approbation et autorisation de la signature d'un avenant à la convention de mise à disposition d'un local du domaine privé à titre gratuit, situé 41 rue Smith à Lyon 2e au profit de l'association AJ2 Permanence Emploi - Ensemble Immobilier n° 02058

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 FEVRIER 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : M. GODINOT Sylvain

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MAES (pouvoir à M. VASSELIN), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme TOMIC), Mme DE MONTILLE (pouvoir à Mme CROIZIER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1514 - APPROBATION ET AUTORISATION DE LA SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL DU DOMAINE PRIVE A TITRE GRATUIT, SITUE 41 RUE SMITH A LYON 2E AU PROFIT DE L'ASSOCIATION AJ2 PERMANENCE EMPLOI - ENSEMBLE IMMOBILIER N° 02058 (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Créée en 1991, l'association AJ2 Permanence Emploi a pour objet la promotion et la réinsertion professionnelle des personnes en difficulté sociale dans les 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} arrondissements de Lyon.

Son champ d'intervention se développe selon trois axes principaux : l'aide à la recherche d'emploi, l'atelier informatique, et le site internet AJ2. Ses actions sont conduites en partenariat dans le cadre d'accompagnements ou de parcours vers l'emploi organisés en partenariat avec les services de la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMIE) et l'association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES).

L'association AJ2 Permanence Emploi bénéficie de la mise à disposition par la Ville de Lyon d'un local d'une surface de 58 m² en rez-de-chaussée d'un immeuble situé 41, rue Smith à Lyon (2^{ème} arrondissement). Ce local, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 02058, est loué par la Ville de Lyon à la Société Anonyme Régionale d'HLM de Lyon.

La précédente convention de mise à disposition du local arrivant à échéance le 28 février 2022, je vous propose son renouvellement par avenant jusqu'au 30 janvier 2023, afin de maintenir le soutien de la Ville de Lyon à l'association dans la réalisation de ses objectifs d'aide à la réinsertion socio professionnelle.

Sa valeur locative annuelle a été réévaluée à hauteur de 4 300 euros (charges comprises).

Compte tenu des objectifs d'intérêt général du projet de l'association, il vous est proposé d'accorder la gratuité de cette mise à disposition sur le fondement de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e et 4^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- L'avenant à la convention de mise à disposition gratuite du local situé 41 rue Smith à Lyon 2^{ème}, joint en annexe à la présente délibération, au profit de l'association AJ2 Permanence Emploi, est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit avenant.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET